

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2026/083**

**FINANCES LOCALES (7.5)**

**Subvention appel à projets Politique de la  
Ville pour la programmation 2026**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 059-215902958-20260520-2026\_\_83-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026**

L'An deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le treize mai deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,  
M. GAMELIN, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF,  
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,  
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,  
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,  
Mme SCHOONHEERE,  
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIEU, Mme PATOUX, Mme BRANDT, M. VERSCHEURE,  
Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme  
SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE, M. VINCENT,  
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BOUQUET qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL  
Mme LIONET qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 ;

Considérant l'entrée d'un quartier de la ville d'Hazebrouck dans la nouvelle géographie prioritaire en juin 2014, un appel à projets est lancé chaque année par la ville et ses partenaires, auprès des associations, afin de mener des actions en faveur des habitants de ce quartier ;

Considérant que chaque année une note de cadrage est rédigée afin d'identifier les axes prioritaires du quartier prioritaire Pasteur Foch ;

Considérant que les associations, ayant répondues à l'appel à projet, ont pu présenter leur projet à l'oral aux différents membres du comité technique (état, région, département, ville, CAF, éducation nationale, conseil citoyen ...) en date du 19 décembre 2025 ;

Considérant que le comité technique s'est organisé le 16 janvier 2026, suivi par le comité de pilotage le 28 janvier 2026 en présence de Monsieur le préfet délégué à l'égalité des chances représentant le préfet du Nord,

Sur proposition des membres du comité de pilotage composé des principaux financeurs en matière de crédits spécifiques politique de la Ville, il a été convenu ce qui suit :

En 2026, 8 projets ont été retenus par les partenaires financiers, à cela s'ajoute 3 actions en CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec les jardins ouvriers, l'association le pas de côté pour l'animation du conseil citoyen et le CCAS en faveur du Programme de Réussite Educative, cette dernière fait l'objet d'une autre délibération du CCAS).

Considérant que l'Etat a attribué, pour la politique de la ville 2026, une enveloppe de 95 000,50€ dont 27 245€ en faveur des associations et 67 755,50€ en faveur du PRE (fait l'objet d'une délibération ultérieure en CM pour attribution d'une subvention ville au CCAS pour la mise en place du PRE) ;

Considérant que la Région Hauts de France a attribué, pour la politique de la ville 2026, une enveloppe de 8 500€ en faveur des associations ;

Considérant que le montant des subventions sollicitées auprès de la ville d'Hazebrouck pour la politique de la ville 2026 s'élève à 84 084€ dont 45 000 € en faveur des associations et 39 084€ en faveur de la PRE qui fait l'objet d'une délibération ultérieure en CM pour attribution d'une subvention ville en faveur du CCAS pour la mise en place du PRE) ;

Voici les subventions qu'il est demandé au conseil municipal d'approuver en faveur de l'appel à projet politique de la ville :

**ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI :**

Structure	Actions	Action nouvelle ou renouvelée	Subvention Ville
<b>Mission locale Flandre Intérieure (MLFI)</b>	Accompagnement renforcé, aide à l'accès à l'emploi et à la requalification des 16-25 ans issus du quartier des résidences Pasteur et Foch d'Hazebrouck.	Action renouvelée	<b>13 000 €</b>
<b>CANM Sur la route des employeurs en Flandre</b>	Offrir aux jeunes (11/17 ans) un parcours éducatif à visée professionnelle convivial et ludique permettant de découvrir le territoire du Cœur de Flandre, ses entreprises (Sous réserve du respect des conditions État au 30/6/26)	Nouvelle action	<b>1 679€</b> (+ 2 676€ de la Préfecture du Nord)
<b>PLIE</b>	Proposer via le "parcours tremplin" emploi, une approche immersive et participative des habitants résidant dans le QPV	Nouvelle action	<b>500€</b> (+ 4 230€ Partenord + 2 400€ FOH dans le cadre des crédits TFPB)

<b>La cravate solidaire</b>	Accompagner les habitants dans leurs recherches d'emploi, en travaillant la confiance en eux, l'estime de soi et les codes professionnels	Action renouvelée	Préfecture du Nord + 4 500€ de la Région)
-----------------------------	---	-------------------	---

**ACTIONS EN FAVEUR DE L'EDUCATION :**

Structure	Actions	Action nouvelle ou renouvelée	Participation Ville
Ville d'Hazebrouck	Actions passerelles	Action renouvelée	<b>3 800€</b> (+ 3 800€ de la Préfecture du Nord)

**ACTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT :**

Structure	Actions	Action nouvelle ou renouvelée	Subvention Ville
Unis-Cité	Pour une citoyenneté active des habitants des quartiers Pasteur et Foch : organisation d'ateliers sur le quartier contribue à développer l'implication des familles pour leur quartier, le lien social, soutien du PRE dans l'accompagnement scolaire, l'accès à la culture et aux loisirs	Action renouvelée	<b>5 638€</b> (+ 1 435 € de la Préfecture du Nord)

**ACTIONS EN FAVEUR DU LIEN SOCIAL, DE LA CITOYENNETÉ :**

Structure	Actions	Action nouvelle ou renouvelée	Subvention Ville
Radio Cité Vauban	<b>Hazebrouck donne de la voix</b> , via le support du podcast -Stimuler la prise de parole et l'expression citoyenne -Favoriser la participation et l'implication des habitants dans la vie locale	Nouvelle action	<b>2 978€</b> (+ 2 978€ de la Préfecture du Nord)
SEED	<b>Mon quartier en chantier :</b> L'objectif est d'améliorer durablement le cadre de vie des habitants du quartier Pasteur/Foch par la mise en place d'actions coconstruites d'aménagement de leurs espaces publics	Nouvelle action	<b>4 400€</b> (+ 4 400€ de la Préfecture du Nord + crédits TFPB 5000€ Partenord + 3200€ FOH)

Considérant que l'État et la Région mènent conjointement deux appels à projets en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- ✓ Pour l'ÉTAT il s'agit du dispositif « Plan Quartier d'Été ». Ce dispositif a pour objectif de faire de l'été un temps de divertissement, de rencontres et de renforcement du lien social pour les habitants des quartiers prioritaires. Un projet a été déposé dans ce cadre et a été retenu (sous réserve de maintien des crédits État).

Il repose sur divers principes comme :

- Favoriser la découverte via l'animation de l'espace public, l'exagération de la mise en œuvre de dispositifs sportifs
- Favoriser les moments de convivialité entre les habitants,
- Renforcer la prise de conscience autour des enjeux de la transition écologique et la protection de l'environnement,
- Favoriser l'égalité femmes/hommes...

**L'État projette d'attribuer une enveloppe de 6 500€ pour « Plan Quartiers d'été 2026 »**

- ✓ Pour la Région il s'agit du dispositif « Nos Quartiers d'Été 2024/2030 ». Ce dispositif a pour objectif d'animer les quartiers pendant l'été en faveur des personnes isolées et qui ne partent pas en vacances. Un projet a été déposé dans ce cadre et a été retenu (sous réserve de réajustement).

Il repose sur 3 grands principes :

- l'organisation de temps forts
- la participation citoyenne à travers la mise en place d'un collectif NQE
- l'écoresponsabilité

**La Région Hauts de France a attribué une enveloppe de 4 000€ pour « Nos quartiers d'été 2024-2030 »**

**Le montant des subventions sollicitées auprès de la ville d'Hazebrouck pour « Nos quartiers d'été 2024-2030 » s'élève à 3 500€.** Cette enveloppe est répartie comme suit : **Subvention aux associations : 3 500€** dans le cadre des crédits spécifiques politique de la ville

**Voici la subvention 2026 qu'il est demandé au conseil municipal d'approuver en faveur de « Nos quartiers d'été 2024-2030 » :**

Structure	Actions	Action nouvelle ou renouvelée	Participation Ville
<b>Centre d'Animation du Nouveau Monde (CANM)</b>	« Nos quartiers d'été »	Action renouvelée	<b>3 500€</b> (+4 000€ de la Région dans le cadre de Nos Quartiers d'Eté)

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- d'approuver le versement des subventions expliquées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**à L'UNANIMITÉ**


**(34 voix pour – M. Hakim CHAFCHAF ne prenant pas part au vote et au débat)**

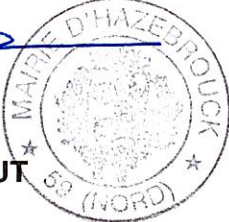
**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Le Secrétaire de séance,**

  
**Amaël BRIFFAUT**



**Le Maire  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,**

  
**Valentin BELLEVAL**

